



Le Plessis-Pâté

URB/RM

Le Maire du Plessis-Pâté,

COMMUNE DU PLESSIS-PATE

ARRETE DU MAIRE N° A-304-2026

PORTANT NUMEROTATION DU 63 ROUTE DE LIERS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-28,

Vu le Décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Vu le courriel de Monsieur HUET en date du 21 septembre 2026 demandant un arrêté de numérotage pour la parcelle cadastrée A 1024,

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est prescrit la numérotation suivante sur la Route de Liers :

La parcelle cadastrée A 1024 porte le numéro 63 Route de Liers, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : La nouvelle numérotation sera enregistrée dans la Base Adresse Nationale (BAN).

Article 3 : Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement. Un changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

Article 4 : Cet arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 5 : Copie de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Article 6 : Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Marolles en Hurepoix, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché.

Fait au Plessis-Pâté, le 23 septembre 2026

Fait et arrêté les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

24 SEP. 2026

Date de sa publication électronique:

24 SEP. 2026

Le Maire

Sylvain TANGUY



